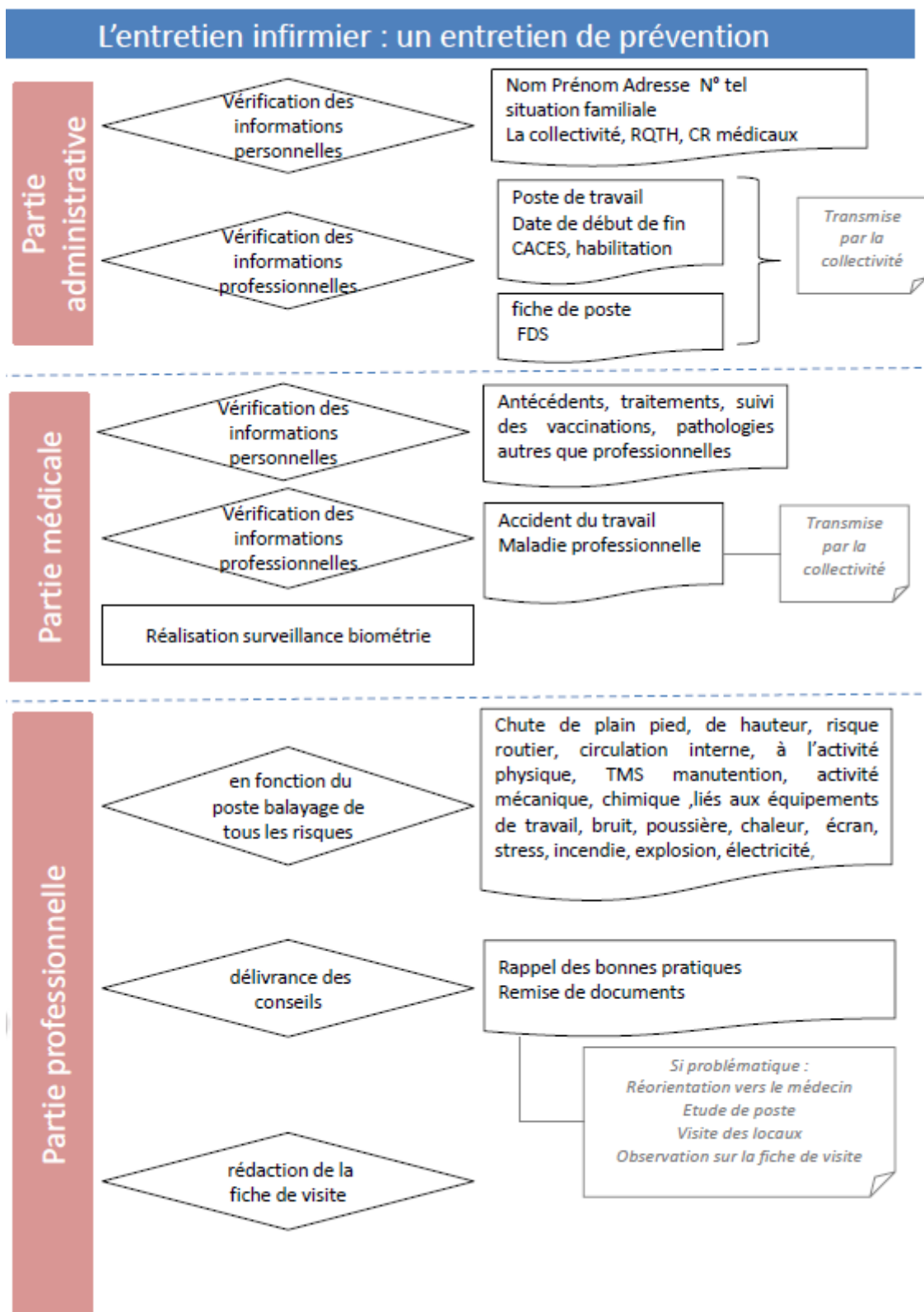


La surveillance médicale des agents

Le protocole entretien infirmier



LES ÉLÉMENTS INDISPENSABLES À CET ENTRETIEN

Les entretiens infirmiers sont des visites de prévention en santé au travail, d'information, de sensibilisation et de dépistage. Pour le bon déroulé de cet entretien, il est nécessaire d'avoir les éléments suivants :

- Fiche de poste
- Carnet de vaccination
- Lunettes correctrices
- Autorisation de conduite
- CACES
- Habilitation électrique
- RQTH (reconnaissance de travailleur handicapé)
- Pension d'invalidité
- Derniers examens médicaux (obligatoire en cas de problème médical)

LE DÉROULEMENT DE L'ENTRETIEN INFIRMIER

Situation administrative

Cette partie de l'entretien permet à l'infirmière de vérifier des informations :

- Personnelles : nom, prénom, adresse, téléphone, situation familiale, collectivité employeuse, RQTH
- Professionnelles : poste de travail, CACES, habilitations, ...

Situation médicale

La deuxième partie de l'entretien concerne la partie médicale. Elle permet également de vérifier des informations :

- Personnelles : antécédents, traitements, suivi des vaccinations, maladies non professionnelles
- Professionnelles : accidents du travail, maladie professionnelle

Des examens biométriques peuvent être réalisés : prise de tension, test de vue (pour les agents ayant des autorisations de conduite ou ceux qui n'ont pas de suivi ophtalmo)

Situation professionnelle

Cette dernière partie est la plus importante de l'entretien. Elle permet de :

- Balayer l'ensemble des risques en fonction du poste de travail : chute de plein pied, de hauteur, risque routier, circulation interne, risque lié à l'activité physique, TMS, manutention, activité mécanique, risque chimique, biologique, risques liés aux équipements de travail, bruit, poussières, chaleur, travail sur écran, stress, incendie, explosion, risque électrique, ...
- Délivrer des conseils de prévention : rappel des bonnes pratiques, remise de documents

Remise de l'attestation de suivi

En fin d'entretien, l'infirmière remet systématiquement une attestation de suivi. Cette attestation est également transmise sous forme dématérialisée via une plateforme sécurisée à la collectivité, dans les jours suivant l'entretien.

Cette attestation de suivi indique des informations concernant :

- L'agent : nom, prénom, date de naissance, poste de travail
- Le type de visite réalisée : visite d'information et de prévention, visite de surveillance médicale particulière, visite à la demande de l'agent, de l'employeur, du service de médecine préventive
- La prochaine visite (quand et par quel professionnel de santé au travail)
- D'éventuelles propositions de mesures individuelles d'aménagement, adaptation ou de transformation du poste de travail



Le CDG45 autorise la réutilisation de ses informations et documents dans les libertés et les conditions prévues par la licence ouverte sous réserve d'apposer la mention :
Source CDG45, titre et lien du document ou de l'information et date de sa dernière mise à jour